

A hand is shown in the upper right, placing a dark, smooth stone onto a stack of similar stones. The stack grows from a large, flat base stone at the bottom to a single stone at the top. The background is a blurred natural landscape with green hills and a bright sky. The entire image has a green color overlay.

50 ans passés à préparer l'avenir

RAPPORT ANNUEL 2013/2014



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

50^e ANNIVERSAIRE
juillet 2013 / juillet 2014

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------|---|
| 2 | LETTRES DE PRÉSENTATION |
| 3 | RAPPORT DU PRÉSIDENT |
| 5 | RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE |
| 8 | RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION |
| 10 | RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF |
| 13 | COMITÉ DE LA FORMATION |
| 14 | RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX |
| 16 | RAPPORT DU SYNDIC |
| 18 | COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE |
| 20 | CONSEIL DE DISCIPLINE |
| 20 | COMITÉ DE RÉVISION |
| 20 | CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES |
| 21 | USURPATION DU TITRE ET EXERCICE ILLÉGAL |
| 21 | ACCÈS À L'INFORMATION |
| 22 | COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE |
| 22 | ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS |
| 23 | ACCRÉDITATIONS |
| 24 | ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES |
| 25 | ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS |

LETTRES DE PRÉSENTATION

MONSIEUR JACQUES CHAGNON
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

STÉPHANIE VALLÉE,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Québec, juin 2014

MADAME STÉPHANIE VALLÉE
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,
J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,
LAURENT MATTE, c.o.
Montréal, juin 2014

M^F JEAN PAUL DUTRISAC
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,
LAURENT MATTE, c.o.
Montréal, juin 2014

RAPPORT DU PRÉSIDENT

50 ANS PASSÉS À PRÉPARER L'AVENIR !

CINQUANTE ANS ! CE N'EST PAS TOUS LES JOURS QU'ON A L'OCCASION DE SOULIGNER UN ANNIVERSAIRE AUSSI SIGNIFICATIF ! IL Y A UN DEMI-SIÈCLE, NOS PRÉDÉCESSEURS ONT CRÉÉ UNE INSTITUTION QUI A BEAUCOUP ÉVOLUÉ MAIS QUI SERT TOUJOURS LE MÊME IDÉAL DE CONTRIBUTION AU DEVENIR DE NOS CONCITOYENS PAR L'EXERCICE D'UNE PROFESSION RIGOUREUSE, RESPONSABLE, VIVANTE, PERTINENTE. FAIRE LE BILAN DE CETTE ANNÉE, C'EST AUSSI SOULIGNER CE QUE NOUS AVONS ATTEINT APRÈS UN DEMI-SIÈCLE D'EFFORTS !

Pendant 50 ans, c'est toute une communauté professionnelle qui a évolué. L'image folklorique de « l'orienteur » scolaire est dépassée ! La profession, est devenue majoritairement féminine et compte, au 31 mars 2014, 78 % de femmes. Le secteur scolaire compte maintenant pour moins de la moitié des membres. On trouve des c.o. dans les milieux les plus variés, auprès de clientèles de tous les âges, y compris les nouveaux retraités.

Le rôle de protection du public s'est singulièrement renforcé avec des leviers de plus en plus puissants, allant de la réserve de titres professionnels à la réserve d'activités professionnelles.

L'année 2013-2014, en plus d'être festive, a été faste :

- ◆ réalisation d'un film de Paul Bourgeault, « 50 ans passés à préparer l'avenir », lancé lors d'un grand cocktail réunissant les pionniers, les membres et les partenaires de l'Ordre ;
- ◆ distribution à grande échelle d'une magnifique affiche du 50^e ;
- ◆ publication d'une édition spéciale historique du magazine *l'orientation* ;
- ◆ réalisation et diffusion du *Guide de pratique en orientation en formation générale des jeunes* ;
- ◆ introduction pour la première fois, parmi les facteurs de persévérance reconnus au Québec, des « aspirations scolaires et professionnelles » ;
- ◆ obtention d'excuses sur Facebook pour une émission de TVA ayant ridiculisé le travail de c.o. ;
- ◆ reconnaissance du rôle primordial de l'orientation dans le Livre Blanc sur la jeunesse ;
- ◆ contribution de l'Ordre au renouvellement de la Stratégie nationale d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées ;
- ◆ participation au Forum national sur le Plan d'action en santé mentale ;
- ◆ et une foule d'autres réalisations telles que le maintien du très apprécié *Espace virtuel pour les parents...*

Nous avons également vécu l'organisation, avec nos partenaires, du Congrès international en orientation et en développement de carrière (juin 2014 à Québec) qui a attiré des présentations d'un haut niveau, de tous les continents.



LAURENT MATTE, c.o.,
président de l'Ordre des conseillers et
conseillères d'orientation du Québec

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Beaucoup d'efforts ont été mis à continuer à mettre en œuvre le « projet de loi 21 ». La compréhension de sa portée et des changements qu'il apporte nécessite des interventions presque continues auprès des membres, des partenaires et des employeurs.

L'Ordre a poursuivi sa mission de protection du public par l'encadrement de la formation, l'inspection professionnelle et les services du syndic. Il a réalisé de nombreuses actions s'inscrivant dans les trois axes de sa planification stratégique : pertinence, compétence et mise en valeur. Les services d'admission, d'affaires professionnelles, de communications et de développement de la compétence ont été très occupés toute l'année.

Nous sommes fiers de pouvoir ajouter que tout cela se réalise malgré les ressources limitées d'un ordre de notre taille, dont une très grande partie des membres sont des salariés. Notre gestion responsable a permis de maintenir une bonne santé financière de manière à assurer la sérénité et la pérennité de notre institution.

Nous poursuivrons en 2014-2015 les travaux entrepris cette année pour doter l'Ordre d'une première Politique de gouvernance et allongeons d'une année notre dernière planification stratégique tout en préparant activement la prochaine (2015-2018). L'Ordre aura à tenir compte d'enjeux liés aux clientèles émergentes, au vieillissement de la main-d'œuvre, à l'intégration socioprofessionnelle des nouveaux arrivants, tout en veillant à ce que, pour toutes les clientèles, les services offerts correspondent aux différents niveaux de besoins ce qui, particulièrement dans le secteur scolaire, est loin d'être évident.

Notre organisation ne peut atteindre et maintenir ce niveau de réalisations que grâce à sa ressource la plus importante : les personnes qui y contribuent.

Il faut souligner l'apport déterminant des très nombreux bénévoles occasionnels ou réguliers avec qui nous avons œuvré cette année ; ils ont toute notre gratitude. Je félicite pour leurs efforts considérables les membres des groupes de travail et des comités de l'Ordre. Je tiens à remercier mes collègues du Conseil d'administration pour un travail enthousiaste, en collégialité, donnant une base solide à tout ce qui se fait à l'Ordre. Je remercie notamment notre vice-présidente, Josée Landry, pour sa disponibilité et son inestimable soutien qui m'ont été particulièrement précieux cette année.

Merci de tout cœur à la vaillante équipe du siège social et aux chargés de projets, inspecteurs, syndics et syndics adjoints. C'est un privilège et un plaisir de les côtoyer et de travailler avec eux ! Et merci à celle qui en assure la cohésion et réalise un travail titanesque, une femme d'exception, notre Directrice générale et Secrétaire de l'Ordre, Martine Lacharité.

Où en sera le Québec dans 50 ans ? Difficile à dire. Mais une chose est certaine, il pourra toujours compter sur le soutien des conseillers et des conseillères d'orientation, et d'un Ordre pour y voir !

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

LE 11 JUILLET 1963, L'ADOPTION DU BILL 201 PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE QUÉBÉCOISE CRÉAIT LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES CONSEILLERS D'ORIENTATION. UN AN PLUS TARD, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ÉDUCATION (RAPPORT PARENT), LE 1^{ER} MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC ALLAIT FAIRE DE L'ORIENTATION LA PIERRE ANGULAIRE DU NOUVEAU SYSTÈME D'ÉDUCATION. DEPUIS, NOUS SOMMES DEVENUS L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. ÇA FAIT 50 ANS, UN DEMI-SIÈCLE ! JE NE PEUX DONC COMMENCER CE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ORDRE 2013-2014 SANS MENTIONNER LES CÉLÉBRATIONS ET ACTIVITÉS QUI ONT ENTOURÉ CET ANNIVERSAIRE.



MARTINE LACHARITÉ, C.O.,
directrice générale et secrétaire
de l'Ordre des conseillers et
conseillères d'orientation
du Québec.

Sous le thème « 50 ans passés à préparer l'avenir », plusieurs moyens ont été mis en place pour souligner ce passage important. Un court-métrage sur la profession, réalisé par la firme PANOPTIQUE et coordonné par Mme Diane Tremblay, la coordonnatrice aux communications de l'Ordre, permet de retracer l'évolution de la profession par le témoignage vivant des anciens présidents et de conseillers d'orientation passionnés et inspirants. Ce document télévisuel percutant vient marquer le passage du demi-siècle en positionnant la contribution de l'Ordre dans le développement de la profession et dans l'évolution des pratiques permettant ainsi de mieux assurer son mandat de protection du public.

Un numéro spécial du magazine *l'orientation* publié en février 2014, deviendra, on l'espère, un document de référence pour ceux qui veulent se souvenir et constater plus concrètement le chemin parcouru et les réalisations de l'Ordre au fil du temps. Aussi, le site de la Semaine québécoise de l'orientation, mis en ligne depuis octobre dernier, a présenté des portraits de c.o. et des avis d'experts dans le but de faire connaître au public le rôle et l'expertise des conseillers d'orientation.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES : DES CIBLES ATTEINTES

Découlant de la planification stratégique 2011-2014, les résultats obtenus suite au plan d'action 2013-2014 sont importants. Je vous présente ici plusieurs réalisations en lien avec nos orientations stratégiques :

1^{re} orientation stratégique : s'assurer que les pratiques des conseillers d'orientation correspondent aux besoins d'orientation du public :

- ◆ Finalisation, publication et diffusion du *Guide de pratique de l'orientation en formation générale des jeunes*.
- ◆ Préparation d'un état de la question portant sur l'intervention des c.o. auprès des personnes en situation de handicap.
- ◆ Mise en place, sur notre plateforme web de formation continue, d'un forum pour répondre aux questions des membres à l'initiative du groupe de travail de l'Ordre sur la psychométrie.

2^e orientation stratégique : Consolider et développer les pratiques des conseillers d'orientation pour assurer le bien-être et la sécurité du public :

- ◆ Embauche d'une coordonnatrice au développement des compétences.
- ◆ Élaboration du premier module d'une formation en ligne en éthique et en déontologie en collaboration avec l'université de Sherbrooke.

- ◆ Ajout de nouvelles conférences en ligne et de formation en salle sur le rôle conseil pour poursuivre le développement d'« espace compétence ».
- ◆ En reconnaissance des acquis et des compétences, le groupe de travail a mis en place différents moyens pour sensibiliser les c.o. (préparation d'un lexique, capsules d'information dans le bulletin électronique, disponibilité d'un répertoire de documents sur la RAC sur « espace compétence », préparation d'un atelier au congrès 2014).

3^e orientation stratégique : Mettre en valeur la profession pour en faire profiter le public :

- ◆ Mise à jour et diffusion du site « espace parents »
- ◆ Participation à la consultation de la phase II de la stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.
- ◆ Suivi de la consultation sur la stratégie jeunesse.
- ◆ Rencontre avec la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ), la Fédération des comités de parents, la Fédération des commissions scolaires, la Fédération des établissements d'enseignements privés dans le cadre de la tournée de consultation concernant notre *Guide de pratique sur l'orientation en formation générale des jeunes*.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL 2014

C'est à Québec et sous le thème « À l'intersection des dynamiques personnelles, collectives et du monde du travail » qu'aura lieu le Congrès international en orientation et en développement de carrière de l'Association internationale en orientation scolaire et professionnelle (AIOSP). L'Ordre s'est associé le Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (RQUODE) afin d'organiser cet événement international et d'en faire un espace de réflexion, de formation et d'échange pour les conseillers d'orientation et tous les intervenants en développement de carrière. Même si la tenue de ce congrès aura lieu en 2014-2015, une grande partie de son organisation s'est réalisée cette année.

Un comité scientifique international, présidé par Laurent Matte, c.o., président de l'OCCOQ et formé de professeurs chercheurs provenant du Québec, du Canada, des États-Unis, de la France, de la Suisse, du Venezuela, de la Grande Bretagne et de l'Australie, a identifié les axes de communication et recueilli plus de 300 présentations. Aidé d'un comité de soutien pour l'analyse des propositions, le comité scientifique a préparé un programme imposant de symposiums, d'ateliers, de communications scientifiques et d'affiches en français, en anglais et en espagnol. Celui-ci a été mis en ligne dès la fin du mois de janvier.

Un comité de financement s'est mis à l'œuvre et a recueilli plus de 50 000 \$ de commandites et établi des partenariats de visibilité avec de nombreux organismes partenaires.

Un comité d'accueil et des activités sociales, composées de c.o. de la région de Québec, a travaillé activement au développement d'activités adaptées pour recevoir les participants provenant des six continents. Plus de 1 200 congressistes sont inscrits à cet événement d'envergure et profiteront de la présence de sommités internationales en orientation et en développement de carrière.

LA RÈGLEMENTATION

L'ensemble des règlements de l'Ordre a fait l'objet d'une révision dans le but d'apporter les modifications appropriées à la suite du retrait des psychoéducateurs de l'Ordre en 2010. Tous, à l'exception du Code de déontologie, ont été adoptés et sont entrés en vigueur ou le seront sous peu. Un groupe de travail sera mis en place l'an prochain pour revoir le Code de déontologie et amorcer une réflexion plus approfondie afin de permettre une consultation des membres lors de la prochaine année.

Un comité sur la gouvernance et l'éthique a été formé par le Conseil d'administration et a amorcé ses travaux dans le but de proposer des orientations et des balises visant une gouvernance transparente, responsable et efficace adaptée à l'environnement interne et externe de l'organisation.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

En 2010, une planification stratégique a été préparée et devait, dans les faits, se terminer le 31 mars 2014. Devant l'ampleur du travail à réaliser, surtout en raison de la mise en vigueur du Pl 21, le Conseil d'administration a convenu de prolonger cette planification d'une année afin de nous permettre d'atteindre nos cibles et de préparer une nouvelle séquence de planification stratégique. Un comité dûment formé par le Conseil d'administration a déjà entrepris ces travaux, établi les étapes de la démarche et préparé un échéancier afin que le plan stratégique soit adopté en décembre 2014.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance au président de l'Ordre, Laurent Matte, et aux membres du Conseil d'administration pour la confiance témoignée et leur dévouement dans l'atteinte des objectifs fixés. Je salue également l'apport des conseillers d'orientation de tous les secteurs de pratique, qui généreusement, ont prêté main forte dans les différentes activités ou dossiers de l'Ordre. Enfin, je veux souligner l'engagement et le dévouement du personnel de la permanence qui, au quotidien, réussit à faire de l'Ordre une organisation crédible, structurante et mobilisante.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DE L'ORDRE EST COMPOSÉ DU PRÉSIDENT, ÉLU AU SUFFRAGE DES MEMBRES DU CA, DE ONZE ADMINISTRATEURS, ÉLUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES SUR UNE BASE RÉGIONALE, ET DE QUATRE ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC. LE CA VEILLE À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET AUX DISPOSITIONS DU CODE DES PROFESSIONS ET DES RÈGLEMENTS QUI EN DÉCOULENT. IL EXERCE TOUS LES DROITS, POUVOIRS ET PRÉROGATIVES DE L'ORDRE, SAUF CEUX QUI SONT DU RESSORT DES MEMBRES RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. LE CA DÉTERMINE ÉGALEMENT LES GRANDES ORIENTATIONS POUR L'EXÉCUTION DE SON MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC.

TROIS COMITÉS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CA, SOIT LE COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, LE COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2015-2018 ET LE COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.

AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014, LE CA A TENU QUATRE SÉANCES ORDINAIRES, SOIT LES 23-24 MAI, 21 SEPTEMBRE ET 30 NOVEMBRE 2013 ET LE 22 MARS 2014.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORDRE S'EST TENUE LE 24 MAI 2013 À L'HÔTEL LE CHÉRIBOURG, À ORFORD-MAGOG ET A RENDU COMPTE DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013.

LES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014 SONT :

JOSÉE SENEVILLE, c.o., Région électorale I :
Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

ALAIN DUBOIS, c.o., Région électorale II :
Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches

LIETTE GOYER, c.o., Région électorale II :
Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches

JOSÉE BEAUSÉJOUR, c.o., Région électorale III :
Mauricie et du Centre-du-Québec

RÉGINALD SAVARD, c.o., Région électorale IV : Estrie

DIANE BASTIEN, c.o., Région électorale V : Montréal

LOUIS COURNOYER, c.o., Région électorale V :
Montréal

JOSÉE LANDRY, c.o., Région électorale VI : Laval,
Lanaudière et Laurentides

MICHEL TURCOTTE, c.o., Région électorale VII :
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et du
Nord-du-Québec

LAURENT MATTE, c.o., Région électorale VIII :
Montréal

MICHEL ROBERT, c.o., Région électorale IX :
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

DANIELLE BOUCHER

NORMAND W. BERNIER, jusqu'au 28 octobre 2013

JACQUES DUPRÉ, à partir du 15 novembre 2013

HUGHES T. POULIN

DENIS CHARLAND

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

◆ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 ;

◆ recommandé aux membres de l'assemblée générale de reconduire Yves De Carufel, CPA, pour effectuer la vérification de l'exercice 2013-2014 ;

◆ proposé à l'assemblée générale une augmentation de 6 \$ pour la cotisation 2014-2015 ;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ◆ créé un comité sur la gouvernance et l'éthique, en déterminer son mandat et en nommer les membres ;
- ◆ procédé à l'évaluation et à la révision du salaire de la directrice générale et secrétaire ;
- ◆ résolu de mettre en place un comité pour rédiger une politique spécifique au poste de direction générale comprenant l'ensemble des conditions de travail et d'en nommer les responsables ;
- ◆ résolu de prolonger d'une année la planification stratégique 2011-2014 pour élaborer le plan d'action 2014-2015 ;
- ◆ constitué un comité de travail afin d'amorcer les travaux préparatoires à la réalisation de la planification stratégique 2015-2018 et en nommer les membres ;
- ◆ adopté les prévisions budgétaires 2014-2015, comprenant une indexation des échelles salariales de 2 % ;
- ◆ adopté le plan d'action 2014-2015.

AFFAIRES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

- ◆ élu les membres pour siéger au comité exécutif ;
- ◆ adopté :
 - ◆ le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes* ;
 - ◆ le *Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société* ;
 - ◆ le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec* ;
- ◆ modifié l'article 14 de la politique des règles relatives à la conduite des affaires du Conseil d'administration et du comité exécutif ;
- ◆ adopté le plan d'action du comité de la formation ;
- ◆ adopté le programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2014-2015 ;

- ◆ adopté les balises (autre que la connaissance suffisante du français) pour la délivrance des permis restrictifs temporaires ;
- ◆ adopté la position relative à la reconnaissance des crédits pour la délivrance des permis par l'admission par équivalence.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- ◆ résolu de donner à la Semaine québécoise de l'orientation 2014 le thème des personnes vivant en situation de handicap ;
- ◆ octroyé la bourse doctorale 2013 à Monique Lethiecq, c.o. ;
- ◆ adopté les modifications relatives à la composition du jury de la politique des prix et reconnaissance ;
- ◆ adopté le programme de développement des compétences pour l'année 2014-2015 ;
- ◆ décerné le Mérite du CIQ 2014 à Suzanne Lucier-Brunet, c.o.

NOMINATIONS

- ◆ nommé Alain St-Pierre, c.o., comme membre du comité d'évaluation pour l'attestation de formation des troubles mentaux ;
- ◆ nommé deux nouveaux inspecteurs : Daniel Poulin, c.o., et Suzanne Boulerice, c.o. ;
- ◆ nommé Louise St-Pierre, c.o., syndique de l'Ordre, et renouvelé son contrat ;
- ◆ nommé trois nouveaux membres (Lyne Beaudoin, c.o., Mathilde Lapie, c.o., Martine Viallet, c.o.) au comité d'inspection professionnelle en plus de la nomination d'un nouveau président, Yvon Trottier, c.o. ;
- ◆ nommé les membres des comités statutaires dont les mandats venaient à échéances, les représentants de l'Ordre au sein du comité de la formation, un délégué au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et les délégués au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

LE COMITÉ EXÉCUTIF, ÉLU ANNUELLEMENT PARMI LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EST CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION COURANTE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET PEUT EXERCER TOUS LES POUVOIRS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LUI DÉLÈGUE.

POUR L'EXERCICE 2013-2014, LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉTAIT FORMÉ DU PRÉSIDENT, LAURENT MATTE, C.O., DE LA VICE-PRÉSIDENTE JOSÉE LANDRY, C.O., DES CONSEILLERS ALAIN DUBOIS, C.O., ET MICHEL ROBERT, C.O., ET DE L'ADMINISTRATRICE NOMMÉE DANIELLE BOUCHER.

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2013 AU 31 MARS 2014, LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU SEPT RÉUNIONS RÉGULIÈRES, SOIT LES 19 AVRIL, 19 JUIN, 6 SEPTEMBRE, 18 OCTOBRE ET 15 NOVEMBRE 2013 ET LES 7 JANVIER ET 7 MARS 2014.

OUTRE LES RECOMMANDATIONS FAITES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ A NOTAMMENT :

DOSSIERS RÈGLEMENTAIRES

- ◆ délivré les permis de conseillers d'orientation et accordé des prolongations pour les permis restrictifs temporaires ;
- ◆ réinscrit les candidats ayant fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de 4 ans ;
- ◆ révoqué les permis restrictifs temporaires aux candidats n'ayant pas complété les exigences demandées et qui n'ont pas demandé de prolongation ;
- ◆ résolu d'accréditer à la pratique de la médiation familiale avec engagement à quatre conseillers d'orientation ;
- ◆ révoqué l'accréditation à la pratique de la médiation familiale à deux conseillers d'orientation ;
- ◆ procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation ;
- ◆ résolu de radier du registre des droits acquis quatre conseillers d'orientation ;
- ◆ maintenu la décision du comité d'inspection professionnelle d'obliger un conseiller d'orientation à réaliser les démarches proposées au rapport d'inspection, suite à une inspection particulière effectuée ;

- ◆ entériné un rapport de supervision en tenue de dossiers ;
- ◆ résolu d'accorder l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux à un conseiller d'orientation ;
- ◆ entendu un candidat à l'admission par équivalence et résolu de demander au comité des admissions par équivalence de réévaluer son dossier à la lumière des informations supplémentaires et des documents fournis ;
- ◆ résolu d'accorder un permis restrictif temporaire aux étudiants inscrits au doctorat qui n'ont pas complété leur maîtrise, mais qui ont complété les 96 crédits spécifiquement exigés.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ◆ nommé trois autres membres au groupe de travail en reconnaissance des acquis et des compétences ;
- ◆ établi un mandat pour l'élaboration d'un guide de pratique en orientation et santé mentale ;
- ◆ adopté une liste de conseillers d'orientation pour constituer le groupe de travail en orientation et santé mentale ;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

- ◆ résolu d'initier une réflexion sur le counseling d'orientation qui pourrait s'articuler davantage dans l'exercice de planification stratégique de 2014 et de ramener cet objectif au Conseil d'administration ;
- ◆ adopté les modifications relatives aux heures comptabilisables reconnues à la politique de développement des compétences ;
- ◆ modifié le libellé concernant la première cotisation des membres-recrues, de la politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles ;
- ◆ adopté la liste des membres du jury indiqué à la politique des prix et reconnaissance ;
- ◆ modifié la composition du jury en ajoutant un représentant du public pour la politique des prix et reconnaissance.
- ◆ résolu de compasser le président pour un surplus de travail et de prévoir au budget annuel des journées de travail supplémentaire à son prêt de service ;
- ◆ autorisé la directrice générale et secrétaire à se doter d'une signature numérique nécessaire à la transmission des formulaires électroniques au Registre des lobbyismes ;
- ◆ préparé les prévisions budgétaires 2014-2015 ;
- ◆ résolu d'adopter une tarification pour l'affichage d'activité de formation provenant de l'externe.

NOMINATIONS

- ◆ nommé une conseillère d'orientation à la coordination du Salon Carrière Formation de Québec.

PERSONNEL DE L'ORDRE

Présidence

LAURENT MATTE, c.o., président

Direction générale

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale et secrétaire

MÉLANIE CHAGNON, adjointe à la présidence et à la direction générale (de retour en septembre 2013)

NAHLA ZÉRAOUI, secrétaire intérimaire à la présidence, à la direction générale et aux communications (avril à septembre 2013)

Affaires administratives

LINDA ROY, adjointe aux services administratifs

FRANCINE POULIOT, réceptionniste et adjointe aux admissions

Développement professionnel et communications

RICHARD LOCAS, c.o., chargé d'affaires professionnelles et réglementaires et responsable du comité des admissions par équivalence

DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ◆ adopté les états des revenus et dépenses mensuels ;
- ◆ transféré 50 000 \$ dans le fonds de réserve provenant du surplus des 130 000 \$ obtenus en 2012-2013 ;
- ◆ approuvé la mise à niveau informatique et la migration de la base de données ;
- ◆ adopté la nouvelle structure organisationnelle du personnel ;
- ◆ résolu d'adopter un budget pour le 50^e anniversaire de l'Ordre et d'inviter gratuitement tous les c.o. à y participer ;
- ◆ adopté les frais d'inscription du congrès international 2014 ;
- ◆ adopté la révision des prévisions budgétaires 2013-2014 ;
- ◆ adopté le montant des frais liés au renouvellement de l'inscription sur le registre des droits acquis ;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

LISE PIGEON, adjointe au syndic et à l'inspection professionnelle

MARIE-CARDINAL PICARD, c.o., coordonnatrice au développement des compétences (juin à septembre 2013)

HÉLÈNE PLOURDE, c.o., coordonnatrice au développement des compétences (à compter d'octobre 2014)

DIANE TREMBLAY, c.o., coordonnatrice aux communications

NAHLA ZÉRAOUI, adjointe aux communications et au développement des compétences (depuis septembre 2013)

PERSONNEL CONTRACTUEL

MIREILLE MOISAN, c.o., chargée de projet pour la Communauté virtuelle de partage

COMITÉ DE LA FORMATION

LE COMITÉ DE LA FORMATION A POUR MANDAT D'EXAMINER, DANS LE RESPECT DES COMPÉTENCES RESPECTIVES ET COMPLÉMENTAIRES DE L'ORDRE, DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, LES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE LA FORMATION DES CONSEILLERS D'ORIENTATION. LA QUALITÉ DE LA FORMATION S'ENTEND DE L'ADÉQUATION DE LA FORMATION AUX COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES À ACQUÉRIR POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE CONSEILLERS D'ORIENTATION.

En 2013-2014, le comité de la formation a tenu trois réunions, soit les 31 mai et 16 octobre 2013 et le 31 janvier 2014. En plus des membres du comité de la formation, les directeurs de programme de 1^{er} et 2^e cycle de toutes les universités offrant la formation initiale en orientation ont été invités à participer à ces rencontres. Le comité de la formation a revu son mandat au sein de l'Ordre à la lumière du document produit par l'Office des professions intitulé « Document explicatif sur les comités de la formation des ordres professionnels – Considérations préliminaires relatives au mandat ». Un plan d'action a été préparé et présenté au Conseil d'administration qui l'a entériné. Les actions suivantes ont été identifiées de même que des moyens appropriés et un échéancier :

- 1.1 Identifier les compétences liées à l'exercice des activités réservées.
 - Évaluer le retard mental.
 - Évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation (EHDA).
 - Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité.
- 1.2 Examiner les programmes de formation en fonction des compétences identifiées à l'action 1.1.
- 1.3 Recommander au CA d'actualiser, s'il y a lieu, le profil de compétences.

- 2.1 Tracer un portrait de la situation actuelle selon les exigences de l'Ordre.
- 2.2 Tracer un portrait de la situation actuelle selon les programmes de formation universitaires.
- 2.3 Examiner l'adéquation entre 2.1 et 2.2.

COMPOSITION ET MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre, deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

Représentants de l'Ordre

LAURENT MATTE, c.o., président de l'OCCOQ, président du comité

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale et secrétaire de l'OCCOQ

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

EDWIGE DESJARDINS, c.o., professeur à l'université du Québec à Montréal

RÉGINALD SAVARD, c.o., professeur à l'université de Sherbrooke

Représentante du MESRST

MARIE-CLAUDE RIOPEL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

| Région électorale | Régions administratives | Total C.O. | |
|--------------------------|------------------------------------|--------------|-----|
| I | Bas-Saint-Laurent (1) | 68 | 103 |
| | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) | 35 | |
| II | Québec (3) | 535 | 706 |
| | Chaudière-Appalaches (12) | 171 | |
| III | Mauricie (4) | 79 | 136 |
| | Centre-du-Québec (17) | 57 | |
| IV | Estrie (5) | 172 | 172 |
| V | Montréal (6) | 562 | 562 |
| VI | Laval (13) | 56 | 234 |
| | Lanaudière (14) | 76 | |
| | Laurentides (15) | 102 | |
| VII | Outaouais (7) | 61 | 89 |
| | Abitibi-Témiscamingue (8) | 20 | |
| | Nord-du-Québec (10) | 8 | |
| VIII | Montérégie (16) | 335 | 335 |
| IX | Saguenay-Lac-Saint-Jean (2) | 87 | 123 |
| | Côte-Nord (9) | 36 | |
| | Hors Québec | 64 | 64 |
| TOTAL DES MEMBRES | | 2 524 | |
| TOTAL femmes | | 1 963 | |
| TOTAL hommes | | 561 | |

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie.

| Moyen de garantie | Nombre de membres | Montant prévu de la garantie | |
|----------------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------------------|
| | | Par sinistre | Pour l'ensemble des sinistres |
| La Capitale assurances générales | 2 439 | 1 000 000,00 \$ | 3 000 000,00 \$ |
| Exemption | 85 | — | — |

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTION AU TABLEAU AU 31 MARS 2014

DÉLIVRANCE DE PERMIS

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Permis réguliers | 153 |
| Permis restrictifs temporaires | 11 |
| Permis restrictif temporaire révoqué | 4 |

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

| | |
|---|--------------|
| Membres inscrits au Tableau (31 mars 2013) | 2 458 |
| Nouvelles inscriptions | 164 |
| Réinscriptions | 66 |
| Radiations non-paiement | 68 |
| Radiations temporaires (décision disciplinaire) | 0 |
| Inspection avec limitation du droit d'exercice | 0 |
| Inspection avec suspension du droit d'exercice | 0 |
| Démissions | 91 |
| Décès | 4 |
| Total des membres au 31 mars 2014 | 2 525 |
| Permis restrictifs temporaires | 11 |
| Étudiants associés | 155 |
| Membres exerçant au sein d'une société | 18 |

CLASSEMENT DE COTISATION

(DATES DE VERSEMENTS : 1/4, 1/5, 1/6)

| | |
|--|--------------|
| Membres réguliers | 1 940 |
| Membres recrutées, 1 ^{re} année | 129 |
| Membres recrutées, 2 ^e année | 87 |
| Membres recrutées, 3 ^e année | 69 |
| Membres non en exercice | 100 |
| Membres hors Québec | 25 |
| Membres hors Canada | 15 |
| Membres émérites | 6 |
| Membres à vie | 80 |
| Membres retraités | 73 |
| Total au 31 mars 2014 | 2 524 |

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES MILIEUX DE TRAVAIL

| Milieux de travail | Total | % |
|--|--------------|-------------|
| Éducation | 1 191 | 57 % |
| Primaire | 22 | |
| Secondaire | 533 | |
| Secondaire – éducation des adultes | 224 | |
| Centre administratif | 50 | |
| Cégep | 209 | |
| Cégep – éducation des adultes | 9 | |
| Université | 62 | |
| Université (consultation) | 82 | |
| Emploi | 375 | 17 % |
| Organisme de développement en employabilité | 350 | |
| Emploi-Québec | 25 | |
| Réadaptation | 55 | 3 % |
| Compagnie d'assurances | 9 | |
| CSST – SAAQ – IVAC | 10 | |
| Centres de réadaptation | 36 | |
| Santé et services sociaux | 23 | 1 % |
| Centres hospitaliers | 12 | |
| CLSC – CSSS | 11 | |
| CHSLD | 0 | |
| Fonction publique et organismes publics | 78 | 4 % |
| Entreprise | 69 | 3 % |
| Cabinet-conseil (à temps plein) | 313 | 15 % |

RAPPORT DU SYNDIC

LE BUREAU DU SYNDIC A TRAITÉ LES DEMANDES D'ENQUÊTE ET D'INFORMATION SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. LE PRÉSENT RAPPORT DÉTAILLE LES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC PENDANT LA DERNIÈRE ANNÉE.

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, LE BUREAU DU SYNDIC ÉTAIT COMPOSÉ DES MEMBRES SUIVANTS

LOUISE ST-PIERRE, c.o., syndic

MARIE-CLAUDE HURTUBISE, c.o., syndic adjointe

GINETTE PELLETIER, syndic ad hoc

Au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014, le Bureau du syndic a ouvert neuf (9) nouveaux dossiers d'enquête sur les douze (12) demandes d'enquête reçues, dont sept (7) sont toujours actives en date d'aujourd'hui.

Six (6) demandes d'information générale provenant du public ou de membres ont été reçues et traitées par le Bureau du syndic. Deux (2) de ces demandes ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête.

Si l'on ajoute ces neuf (9) nouveaux dossiers d'enquête aux six (6) qui étaient toujours actifs en date du 1^{er} avril 2013, le Bureau du syndic a agi dans quinze (15) dossiers d'enquête au cours de la période visée. (Voir Tableau 1 ci-dessous).

Au cours de la même période, sept (7) dossiers d'enquête ont été fermés. De ceux-ci, deux (2) dossiers ont fait l'objet d'une référence au Comité d'inspection professionnelle pour une

visite d'inspection particulière sur la compétence. Par ailleurs, des recommandations ont été adressées aux membres intimés, dans cinq (5) dossiers. Finalement, deux (2) dossiers ont fait l'objet d'une demande d'avis au Comité de révision des plaintes, à la suite d'une décision rendue par le syndic. Le Comité de révision des plaintes a maintenu la décision du syndic dans les deux (2) dossiers.

Durant l'exercice, deux (2) nouveaux dossiers de plainte ont été déposés au Conseil de discipline. Le dossier déposé l'année précédente est toujours en audition devant le Conseil de discipline et la décision est attendue au cours de la prochaine année. Ce qui donne actuellement trois (3) dossiers actifs devant le Conseil de discipline.

RAPPORT DU SYNDIC

| Tableau 1 | Bilan des dossiers traités au cours de la période visée | | | |
|---------------------------------------|---|------------------------------------|-----------------------------------|---|
| | Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2013 | Dossiers ouverts durant la période | Dossiers fermés durant la période | Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2014 |
| Enquêtes disciplinaires | 6 | 9 | 7 | 8 |
| Demandes d'information | 0 | 6 | 6 | 0 |
| Demandes accès information | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Conciliation et arbitrage des comptes | 0 | 1 | 1 | 0 |

Les sources de ces nouvelles demandes d'enquête sont énumérées au tableau qui suit.

| Tableau 2 | Sources des demandes d'enquête reçues du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 |
|-----------------------------------|---|
| Sources | Nombre |
| Client ou sa famille | 6 |
| Employeur | 0 |
| Autres professionnels / collègues | 2 |
| Anonyme / informateur | 0 |
| CIP | 1 |
| Total | 9 |

La nature principale des infractions soumises à l'attention du Bureau du syndic, dans le cadre de ces nouvelles demandes, est présentée au tableau suivant :

| Tableau 3 | Motif principal des demandes d'enquête reçues au cours de la période (Codes et autres règlements) |
|--|---|
| Motif principal de demande d'enquête* | Nombre |
| Insatisfaction quant au service rendu ou quant à l'approche utilisée | 4 |
| Problèmes d'attitude envers des collègues ou confrères | 0 |
| Manque de professionnalisme / éthique questionnée | 1 |
| Compétence / attitudes générales / image de la profession | 2 |
| Bris de confidentialité / absence de consentement | 1 |
| Abus sexuel / atteinte à l'intégrité / liens amoureux (Code des professions a.59.1 / Code déontologie a.6, a.7) | 1 |
| Usurpation de titre | 0 |
| Total | 9 |

* Il est à noter que plusieurs motifs peuvent parfois être soulevés par un même demandeur, mais seul le motif principal de la demande d'enquête est comptabilisé dans le Tableau 3.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LE MANDAT PRINCIPAL DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) EST D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC PAR L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE DES MEMBRES ET D'ASSURER LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE ET DE LA QUALITÉ DES ACTES POSÉS PAR LES MEMBRES.

MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

SUZANNE LUCIER, c.o., présidente

CLAUDETTE CLÉMENT, c.o.

MARIE DUCHARME, c.o.

MONIQUE ST-AMAND, c.o.

YVON TROTTIER, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o., coordonnateur à l'inspection professionnelle et secrétaire du comité

SUZANNE BOULERICE, c.o., coordonnatrice à l'inspection professionnelle et secrétaire du comité du 1^{er} avril au 15 septembre 2013

LISTE DES INSPECTEURS

SUZANNE BOULERICE, c.o.

RENÉ BREAU, c.o.

SUZANNE GIRARD, c.o.

CLAUDETTE LEVASSEUR, c.o.

DANIEL POULIN, c.o.

BERTRAND ROUSSEAU, c.o.

JOHANNE VACHON, c.o.

RÉUNIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014

Le comité a tenu dix réunions régulières au cours de l'année.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

En vertu de l'article 14 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2013-2014 qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce programme prévoyait entre autres, l'envoi de 257 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection. De ce nombre, certains ont été annulés en raison de la situation professionnelle du membre.

CRITÈRES RETENUS POUR IDENTIFIER LES MEMBRES À JOINDRE POUR LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

- ◆ Membres revenant à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de trois ans ;
- ◆ Membres revenant à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de cinq ans et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage ;
- ◆ Personnes qui ont été admises à l'Ordre plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage ;

- ◆ Sélection proportionnelle à la répartition des c.o. de tous les secteurs de pratique et dans les différentes régions du Québec, selon le nombre restant :
- ◆ membres exerçant en pratique publique, qui n'ont jamais été visités depuis plus de 10 ans et qui n'ont pas rempli le questionnaire d'autoévaluation depuis 9 ans ;
- ◆ membres exerçant en pratique privée, qui n'ont jamais été visités depuis plus de 5 ans et qui n'ont pas rempli le questionnaire d'autoévaluation depuis 4 ans ;
- ◆ membres exerçant depuis au moins trois ans et qui n'ont jamais reçu de questionnaire d'autoévaluation.

NOMBRE DE QUESTIONNAIRES D'AUTOÉVALUATION ACHÉMINÉS AUX MEMBRES

| Milieu de travail | Nombre de C.O. |
|---|----------------|
| Pratique privée | 25 |
| Éducation | 115 |
| Employabilité | 48 |
| Organismes gouvernementaux | 8 |
| Compagnies et entreprises | 13 |
| Santé et services sociaux | 2 |
| Centres de réadaptation et réhabilitation | 4 |
| Autres | 8 |
| Total | 223 |

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE LA PRATIQUE

VISITES D'INSPECTION ET DE SUIVI EFFECTUÉES EN 2013-2014 INCLUANT CELLES REPORTÉES DES ANNÉES ANTÉRIEURES

| Milieu de travail | Nombre de C.O. |
|---|----------------|
| Pratique privée | 10 |
| Éducation | 50 |
| Employabilité | 16 |
| Ministères | 1 |
| Compagnies et entreprises | 1 |
| Centre de réadaptation et réhabilitation | 0 |
| Total des visites | 78 |

INSPECTION PARTICULIÈRE DES COMPÉTENCES

Durant l'année 2013-2014, trois inspections particulières ont été menées, dont deux se poursuivent toujours. Pour l'autre, le comité d'inspection professionnelle n'a pas fait de recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre en vertu de l'article 113 du Code des professions.

DÉCISIONS DU CIP CONCERNANT LES VISITES D'INSPECTION

| Résultats | Nombre de C.O. |
|--|----------------|
| Répondant aux normes | 15 |
| Correctifs à apporter | 39 |
| Suivi avec obligations | 0 |
| Objets d'un suivi | 21 |
| Objet d'une inspection particulière | 1 |
| Pratique professionnelle atypique | 2 |
| Total des visites | 78 |

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e SERGE VERMETTE, président

M^e JEAN-GUY LÉGARÉ, président suppléant

CHANTAL ALIE, c.o.

LUCILLE BÉDARD, c.o.

GERALD SCOTT CONROD, c.o.

NOUSSINA RAHIM, c.o.

JOSCELYN POIRIER, c.o.

ALAIN ST-PIERRE, c.o.

GUY TESSIER, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire

M^e GENEVIÈVE ROY, secrétaire substitut

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

LOUIS ROY, c.o., président

PHILIPPE BROUSSEAU, c.o.

FRANCINE CHASSÉ, c.o.

MICHEL HÉROUX, c.o.

GENEVIÈVE ROY, c.o.

ROLLAND STEBENNE, c.o.

RAYMOND PROULX, représentant du public

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 116 DU CODE DES PROFESSIONS, LE CONSEIL DE DISCIPLINE EST SAISI DE TOUTE PLAINTÉ FORMULÉE CONTRE UN PROFESSIONNEL POUR UNE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU CODE DES PROFESSIONS OU DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS CONFORMÉMENT À CE DERNIER.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le conseil de discipline a tenu cinq audiences dans le dossier actif l'an dernier (Rapport annuel 2012-2013, p. 20). L'une visait à obtenir des précisions et l'autorisation d'un examen psychologique de la demanderesse d'enquête dont le conseil de discipline a décidé de rejeter la requête. Au cours des autres journées d'audience, le conseil de discipline a procédé à l'instruction de la plainte. La décision sur culpabilité a été prise en délibéré et n'a pas encore été rendue.

Le conseil de discipline a également été saisi de deux nouvelles plaintes.

Nature des plaintes

- ◆ Acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession pour avoir utilisé un instrument psychométrique de façon inappropriée en ne respectant pas les normes d'exercice de la profession.
- ◆ Acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession pour avoir fait défaut de transmettre à sa cliente deux documents et pour entraver au travail du syndic.

Ces plaintes n'ont pas encore été entendues, mais une conférence de gestion a eu lieu pour convenir d'une date d'audience relativement à la première plainte.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

Aucune recommandation n'a été faite au Conseil d'administration.

COMITÉ DE RÉVISION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123.3 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ DE RÉVISION A POUR FONCTION DE DONNER À TOUTE PERSONNE QUI LE LUI REQUIERT ET QUI A DÉJÀ DEMANDÉ AU SYNDIC LA TENUE D'UNE ENQUÊTE, UN AVIS, RELATIVEMENT À LA DÉCISION DU SYNDIC OU D'UN SYNDIC ADJOINT, DE NE PAS PORTER PLAINTÉ CONTRE LE PROFESSIONNEL.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité de révision a reçu deux demandes d'avis présentées dans les délais requis et il s'est réuni deux fois. L'analyse de l'un des dossiers conclut qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline. Dans l'autre dossier, le comité de révision a maintenu la décision du syndic de confier le dossier à l'inspection professionnelle.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2013-2014.

MEMBRES DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

JEAN-PIERRE HICK, c.o.

JOSCELYN POIRIER, c.o.

USURPATION DU TITRE ET EXERCICE ILLÉGAL

Au cours de l'exercice 2013-2014, deux signalements pour des dossiers d'usurpation de titre réservé ont été faits. Une enquête a été complétée pour l'un des dossiers. Au 31 mars 2014, l'autre dossier était en cours de traitement. Par ailleurs, le projet de loi 21 a introduit une réserve de quatre activités réservées aux conseillers d'orientation. Durant l'année, aucune enquête d'allégation portant sur l'exercice illégal n'a été ouverte.

| Dossiers | Nombre |
|---|--------|
| Dossier en cours d'enquête au début de l'année | 0 |
| Dossiers ouverts durant l'année | 2 |
| Dossier fermé durant l'année | 1 |
| Dossier en cours d'enquêtes à la fin de l'année | 1 |
| Enquêtes terminées | |
| Usurpation du titre | 1 |
| Exercice illégal | 0 |
| Usurpation du titre et exercice illégal | 0 |
| Poursuites pénales intentées | |
| Usurpation du titre | 0 |
| Exercice illégal | 0 |
| Usurpation du titre et exercice illégal | 0 |

ACCÈS À L'INFORMATION

AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014, LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OCCOQ A REÇU ET TRAITÉ UNE DEMANDE ÉCRITE D'ACCÈS À DES DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DÉTENUS PAR L'ORDRE. LA DEMANDE N'A TOUTEFOIS PU ÊTRE TRAITÉE POSITIVEMENT EU ÉGARD À LA RESTRICTION PRÉVUE À L'ARTICLE 108.1 DU CODE DES PROFESSIONS.

En effet, les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels s'appliquent uniquement aux documents détenus par un ordre professionnel dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession. Elles s'appliquent notamment aux documents concernant la formation professionnelle, l'admission, la délivrance de permis, de certificat de spécialiste ou d'autorisation spéciale, la discipline, la conciliation et l'arbitrage de comptes, la surveillance de l'exercice de la profession et de l'utilisation d'un titre, l'inspection professionnelle et l'indemnisation ainsi qu'aux documents concernant l'adoption des normes relatives à ces objets.

COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

MEMBRES DU COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

GENEVIÈVE DUPONT, c.o.

GENEVIÈVE PROTEAU, c.o.

RENÉ BARRETTE, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire

LE COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE A POUR MANDAT D'EXAMINER LES DEMANDES D'ADMISSION À L'ORDRE PAR VOIE D'ÉQUIVALENCE ET DE FAIRE LES RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES SELON LE *CODE DES PROFESSIONS*, LE *RÈGLEMENT SUR LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DESIGNÉS QUI DONNENT DROIT AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DES ORDRES PROFESSIONNELS*, AU *RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE POUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE* ET LA RÉGLEMENTATION DE LA CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Le comité des équivalences a tenu 7 réunions au cours de l'année. Au cours de ces réunions, il a :

- ◆ étudié 27 dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence. Le comité a recommandé la délivrance de permis sans condition à 4 candidats et a exigé une formation supplémentaire à 23 candidats. Pour 11 de ces derniers, le comité a recommandé au comité exécutif la délivrance d'un permis restrictif temporaire ;
- ◆ étudié la candidature de 9 candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme. 7 candidats ont été inscrits sans condition ;
- ◆ étudié la candidature de 5 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de quatre ans. Le comité a recommandé 4 candidats pour la réinscription sans condition et a imposé un stage à 1 candidat ;
- ◆ appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par des personnes ne détenant pas un diplôme requis

| | Nombre | | | | |
|----------------|--------|-----------------------|---------------------|----------|---|
| | reçues | acceptées en totalité | acceptées en partie | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Au Canada | 14 | 1 | 13 | 0 | 0 |
| Hors du Canada | 5 | 1 | 4 | 0 | 0 |
| Au Québec | 8 | 2 | 6 | 0 | 0 |

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

| | Nombre | |
|----------------|-----------|----------------|
| | au Canada | hors du Canada |
| Cours | 12 | 4 |
| Cours et stage | 7 | — |

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

| | Nombre | | | |
|---|--------|-----------|----------|---|
| | reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française | 3 | 3 | 0 | 0 |
| Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> | 27 | 23 | 0 | 0 |

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

| Demandes de permis | C.O. |
|---|------|
| Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i>) | 164 |
| Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme | 164 |
| Demande de permis refusée fondée sur la détention d'un diplôme | – |
| Demande de permis reçue fondée sur la reconnaissance des équivalences de diplôme | – |
| Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation | 27 |
| Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation | 11 |
| Demande de permis refusée fondée sur la reconnaissance d'équivalence de la formation | 0 |

ACCREDITATIONS

ACCREDITATIONS À LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale, selon la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale*, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant être accrédités à la pratique de la médiation familiale. L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossiers, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) a créé un Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Deux conseillers d'orientation ont été nommés par le Conseil d'administration pour représenter l'Ordre sur ce comité. Le Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale a recommandé d'accréditer 4 c.o. à la pratique de la médiation familiale avec engagement. Le comité exécutif a adopté cette recommandation et 0 médiateur a complété l'ensemble de ses engagements. Au 31 mars 2013, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 23 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

Révocations : 2

ATTESTATIONS DE FORMATION POUR L'ÉVALUATION DES TROUBLES MENTAUX

Le Projet de loi 21 réserve aux conseillers d'orientation l'activité d'évaluer les troubles mentaux sous réserve de l'obtention d'une attestation de formation délivrée par l'Ordre. Un règlement sur une activité de formation des conseillers d'orientation pour l'évaluation des troubles mentaux prévoit les exigences en terme de formations tant théoriques que pratiques. Il précise aussi les procédures pour obtenir une dispense totale ou partielle de suivre la formation prévue au règlement.

Un comité a été mis sur pied par le Conseil d'administration pour étudier les demandes et décider d'accorder ou non la dispense, décision qui pourrait être révisée par le comité exécutif à la demande du c.o.

DÉLIVRANCE DE L'ATTESTATION POUR LA PRATIQUE DE L'ÉVALUATION DES TROUBLES MENTAUX

Entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014

- ◆ Demandes reçues depuis le 1^{er} avril 2013 : 9
- ◆ Demandes traitées depuis le 1^{er} avril 2013 : 9
- ◆ Révisions de dossiers : 3
- ◆ Attestations de formation émises : 4

MEMBRES DÉLÉGUÉS AU COAMF

GERALD SCHOEL, c.o.
MARIO THERRIEN, c.o.

MEMBRES DU COMITÉ

LUC DUVAL, c.o.
ALAIN ST-PIERRE, c.o.
YANN LECORFF, c.o.
RICHARD LOCAS, c.o.
et secrétaire du comité
SUZANNE BOULERICE, c.o.
et secrétaire substitut
(1^{er} avril 2013 - 15 septembre 2013)

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

| Titre de la formation | Séances tenues | Inscriptions |
|--|----------------|--------------|
| Autoformation sur le Guide d'évaluation en orientation | En ligne | 95 |
| Besoins d'attachements et schémas d'adaptation : Au cœur d'une intervention centrée sur l'évaluation du fonctionnement psychologique de nos clients | En ligne | 21 |
| Comment proposer des mesures d'adaptation aux tests de présélection pour des personnes déclarant un handicap ? | En ligne | 4 |
| Du stress à la santé psychologique au travail : mythes et réalités | En ligne | 18 |
| Épuisement professionnel : Perspectives de conseillers et conseillères d'orientation | En ligne | 10 |
| Éthique et professionnalisme – Module 1 | En ligne | 4 |
| Évaluer le retard mental : théorie et pratique | 3 | 57 |
| Évaluer un adulte atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique | En ligne | 11 |
| Exercer son leadership d'expertise sans une « petite gêne » ? | En ligne | 11 |
| Favoriser la mobilisation de la personne dans le processus de communication de résultats psychométriques | En ligne | 17 |
| Formation à distance – La tenue de dossiers I – Aspects déontologiques et réglementaires | À distance | 21 |
| Formation à distance – La tenue de dossiers II – Aspects pratiques | À distance | 1 |
| Formation de groupe en tenue de dossiers | 2 | 35 |
| Intervenir auprès d'une personne aux prises avec un TED | 1 | 10 |
| Intervenir auprès d'une clientèle étudiante atteinte d'un TDAH : le rôle du c.o. | En ligne | 37 |
| Intervenir auprès de clients présentant des troubles du langage : comprendre pour mieux agir | En ligne | 12 |
| Intervention concertée soutenant l'insertion socioprofessionnelle de jeunes handicapés : Pour développer la participation sociale et professionnelle | En ligne | 7 |
| Journée de formation continue | 5 juin 2013 | 129 |
| Le choix d'un outil psychométrique : comment s'y retrouver ? | En ligne | 13 |
| Le counseling ou l'entretien motivationnel pour aider les adolescents, jeunes adultes et adultes à réaliser leurs aspirations de vie | 2 | 35 |
| Les grands défis de l'évaluation | En ligne | 75 |
| L'utilisation des inventaires de personnalité en évaluation du potentiel et des compétences: comparaison des différentes approches | En ligne | 8 |
| L'utilisation des tests de jugement situationnel en sélection de personnel : Qu'en est-il des méthodes de pointage ? | En ligne | 8 |
| Mindfulness – Présence attentive et santé psychologique au travail | En ligne | 17 |
| Nécessité d'une pratique réflexive en counseling d'orientation : aspects théoriques, scientifiques et cliniques | En ligne | 9 |
| Sensibilisation à la pratique de l'orientation dans les organisations | En ligne | 7 |
| Total | | 672 |

A hand is shown from the top right, holding a smooth, rounded stone. Below it, a stack of several similar stones is balanced on top of a larger, flat stone. The background is a blurred natural landscape with mountains and trees. The entire image has a green color overlay.

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

AU 31 MARS 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

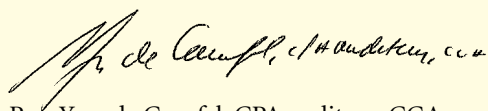
Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec au 31 mars 2014, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Par : Yves de Carufel, CPA auditeur, CGA

Sainte-Adèle (Québec)

Le 15 mai 2014

ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2014

| | FONDS | | | 2014 Total | 2013 Total |
|---|-------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | Administration | Immobilisations | Assurance responsabilité | | |
| PRODUITS | | | | | |
| Cotisations | 1 177 575 \$ | – \$ | – \$ | 1 177 575 \$ | 1 027 238 \$ |
| Admission | 41 394 | – | – | 41 394 | 31 805 |
| Publications | 74 677 | – | – | 74 677 | 86 459 |
| Activités de formation | 71 623 | – | – | 71 623 | 299 788 |
| Communauté virtuelle | 17 530 | – | – | 17 530 | 32 470 |
| Intérêts | 11 869 | – | – | 11 869 | 7 131 |
| Ristournes | – | – | 20 484 | 20 484 | 19 394 |
| Divers | 19 762 | – | – | 19 762 | 20 127 |
| | <u>1 414 430</u> | <u>–</u> | <u>20 484</u> | <u>1 434 914</u> | <u>1 524 412</u> |
| CHARGES | | | | | |
| Administration (Annexe A) | 653 134 | 42 992 | – | 696 126 | 672 821 |
| Surveillance (Annexe B) | 211 867 | – | – | 211 867 | 125 112 |
| Affaires professionnelles (Annexe C) | 113 596 | – | – | 113 596 | 129 563 |
| Formation (Annexe D) | 186 056 | – | – | 186 056 | 279 658 |
| Promotion et communication (Annexe E) | 196 609 | – | – | 196 609 | 178 761 |
| | <u>1 361 262</u> | <u>42 992</u> | <u>–</u> | <u>1 404 254</u> | <u>1 385 915</u> |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>53 168 \$</u> | <u>(42 992)\$</u> | <u>20 484 \$</u> | <u>30 660 \$</u> | <u>138 497 \$</u> |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2014

| | FONDS | | | | 2014 Total | 2013 Total |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| | Administration | Immobilisations | Réserve | Assurance responsabilité | | |
| SOLDE AU DÉBUT | | | | | | |
| Solde déjà établi | 93 956 \$ | 87 418 \$ | 250 000 \$ | 120 001 \$ | 551 375 \$ | 364 781 \$ |
| Redressement (note 12) | – | – | – | – | – | 48 097 |
| Solde redressé | 93 956 | 87 418 | 250 000 | 120 001 | 551 375 | 412 878 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 53 168 | (42 992) | – | 20 484 | 30 660 | 138 497 |
| Affectation aux immobilisations | (36 941) | 36 941 | – | – | – | – |
| SOLDE À LA FIN | 110 183 \$ | 81 367 \$ | 250 000 \$ | 140 485 \$ | 582 035 \$ | 551 375 \$ |

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2014

| | FONDS | | | | 2014 Total | 2013 Total |
|---|---------------------|------------------|-------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|
| | Administration | Immobilisations | Réserve | Assurance responsabilité | | |
| ACTIF | | | | | | |
| À COURT TERME | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3) | 1 680 174 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 1 680 174 \$ | 1 479 562 \$ |
| Placements temporaires, 1,75 %, échéant en juillet 2014 | 75 000 | – | – | – | 75 000 | – |
| Créances (note 4) | 29 040 | – | – | – | 29 040 | 103 716 |
| Créances interfonds, sans intérêt | | | 250 000 | | | |
| Stocks (note 5) | 15 693 | – | – | – | 15 693 | 17 172 |
| Frais imputables au prochain exercice | 49 754 | – | – | – | 49 754 | 11 683 |
| | <u>1 849 661</u> | <u>–</u> | <u>250 000</u> | <u>–</u> | <u>1 849 661</u> | <u>1 612 133</u> |
| PLACEMENTS (NOTE 6) | 150 000 | – | – | 140 485 | 290 485 | 120 001 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7) | – | 81 367 | – | – | 81 367 | 87 418 |
| AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF | 361 | – | – | – | 361 | 902 |
| | <u>2 000 022 \$</u> | <u>81 367 \$</u> | <u>250 000 \$</u> | <u>140 485 \$</u> | <u>2 221 874 \$</u> | <u>1 820 454 \$</u> |
| PASSIF ET ACTIF NET | | | | | | |
| À COURT TERME | | | | | | |
| Fournisseurs et charges à payer (note 8) | 246 650 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 246 650 \$ | 236 819 \$ |
| Créances interfonds, sans intérêt | 250 000 | | | | | |
| Contribution à l'Office des professions du Québec | 49 078 | – | – | – | 49 078 | 41 415 |
| Produits perçus d'avance | 1 344 111 | – | – | – | 1 344 111 | 990 845 |
| | <u>1 889 839</u> | <u>–</u> | <u>–</u> | <u>–</u> | <u>1 639 839</u> | <u>1 269 079</u> |
| ACTIF NET | <u>110 183</u> | <u>81 367</u> | <u>250 000</u> | <u>140 485</u> | <u>582 035</u> | <u>551 375</u> |
| | <u>2 000 022 \$</u> | <u>81 367 \$</u> | <u>250 000 \$</u> | <u>140 485 \$</u> | <u>2 221 874 \$</u> | <u>1 820 454 \$</u> |
| ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11) | | | | | | |

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LAURENT MATTE, c.o.
Président

MARTINE LACHARITÉ, c.o.
Directrice générale et secrétaire

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2014

| | 2014 | 2013 |
|---|---------------------|---------------------|
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 30 660 \$ | 138 497 \$ |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 42 992 | 41 231 |
| Amortissement de l'autre élément d'actif | 541 | 542 |
| | 74 193 | 180 270 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9) | 408 844 | 177 462 |
| | 483 037 | 357 732 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition de placements | (245 484) | (19 394) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (36 941) | (7 639) |
| | (282 425) | (27 033) |
| AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | |
| | 200 612 | 330 699 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | 1 479 562 | 1 148 863 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 3) | 1 680 174 \$ | 1 479 562 \$ |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2014

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment exempté de l'impôt.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'Ordre ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, les parts de fonds communs du marché monétaire à court terme et les placements dont l'échéance n'excède pas 90 jours à partir de la date d'acquisition.

STOCKS

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2014

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

PLACEMENTS

Les placements temporaires sont composés de certificats de placement garanti dont les échéances sont de plus de 90 jours, mais inférieures à 12 mois.

Les placements à long terme sont classés comme actif financier et sont évalués à la valeur comptable puisque celle-ci est comparable à sa juste valeur.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer en charge les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Mobilier et équipement **5 ans**

Matériel informatique

Logiciels **5 ans**

Autres **3 ans**

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des créances. Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

3 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | 2014 | 2013 |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Encaisse | 1 287 975 \$ | 970 122 \$ |
| Placements de moins de 90 jours | 392 199 | 509 440 |
| | 1 680 174 \$ | 1 479 562 \$ |

4 CRÉANCES

| | 2014 | 2013 |
|------------------------|------------------|-------------------|
| Clients et divers | 29 040 \$ | 10 334 \$ |
| Gouvernement du Québec | — | 93 382 |
| | 29 040 \$ | 103 716 \$ |

5 STOCKS

| | 2014 | 2013 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Papeterie et fournitures de bureau | 15 693 \$ | 17 172 \$ |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2014

6 PLACEMENTS

| | 2014 | 2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| Placement « La Capitale » | 140 485 \$ | 120 001 \$ |
| Certificats de placement garanti, 1,8 % et 2,05 %, échéant en juillet 2015 et juillet 2016 | 150 000 | – |
| | 290 485 \$ | 120 001 \$ |

Le placement « La Capitale » représente des sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes et le fonds de prévention, gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Le fonds de prévention peut être décaissé selon les besoins et les dispositions énoncés par l'Ordre.

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | | | 2014 | 2013 |
|------------------------|-------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Mobilier et équipement | 102 412 \$ | 88 887 \$ | 13 525 \$ | 22 079 \$ |
| Matériel informatique | 279 079 | 211 237 | 67 842 | 65 339 |
| | 381 491 \$ | 300 124 \$ | 81 367 \$ | 87 418 \$ |

8 FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

| | 2014 | 2013 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs et frais courus | 35 015 \$ | 19 519 \$ |
| Somme à payer à l'OPPQ | – | 38 121 |
| Retenues à la source | 472 | – |
| Salaires | 42 044 | 52 542 |
| Taxes à la consommation | 169 119 | 126 637 |
| | 246 650 \$ | 236 819 \$ |

9 VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

| | 2014 | 2013 |
|---|-------------------|-------------------|
| Créances | 74 676 \$ | 11 976 \$ |
| Stocks | 1 479 | 6 606 |
| Frais imputables au prochain exercice | (38 071) | 4 052 |
| Fournisseurs et charges à payer | 9 831 | 18 208 |
| Contribution à l'Office des professions du Québec | 7 663 | 3 833 |
| Produits perçus d'avance | 353 266 | 132 787 |
| | 408 844 \$ | 177 462 \$ |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2014

10 RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 18 022 \$ et 5 994 \$ (16 770 \$ et 6 217 \$ en 2013) respectivement.

11 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

LOCATION D'UN COPIEUR

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de location pour un copieur pour un montant total de 24 064 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 1 094 \$ échéant en mai 2019. Le solde de l'engagement pour l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, excluant les taxes, au 31 mars 2014 est de 22 605 \$.

LOCATION DE SERVEURS

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 49 800 \$, remboursable en 48 versements mensuels (variant de 1 015 \$ en 2014 à 1 060 \$ en 2017), échéant en décembre 2017. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2014 est de 46 755 \$.

LOCATION DE BUREAUX

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020, pour un montant minimal de 1 900 030 \$. Les loyers minimaux de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants :

| | | | | | |
|-------------|-----------|-------------------------|------------|-------------|-----------|
| 2015 | 79 967 \$ | 2016 | 83 601 \$ | 2017 | 87 236 \$ |
| 2018 | 87 236 \$ | 2019 et suivants | 218 090 \$ | | |

Ces montants représentent 44 % du loyer total mensuel.

12 REDRESSEMENT

Un redressement a été effectué afin de tenir compte de la décision de Revenu Québec, suite à un avis d'opposition déposé par le Conseil Interprofessionnel du Québec, de modifier le taux de cotisation de l'Ordre au Fonds des Services de santé qui était de 4,26 % à 2,7 %. L'Ordre avait comptabilisé dans l'exercice terminé le 31 mars 2012 la cotisation de Revenu Québec pour le montant supplémentaire résultant du changement de taux de 2,7 % à 4,26 % de même que les intérêts et pénalités s'y rapportant.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2014

13 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre n'est pas exposé à ce risque, principalement à cause des sommes importantes détenues dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'Ordre gère ses excédents de liquidité en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les revenus d'intérêts ne représentent pas un produit important pour l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2014

| | FONDS | | | 2014 Total | 2013 Total |
|--|-------------------|------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| | Administration | Immobilisations | Assurance responsabilité | | |
| ANNEXE A – administration | | | | | |
| Salaires | 243 965 \$ | – \$ | – \$ | 243 965 \$ | 225 150 \$ |
| Avantages sociaux | 35 171 | – | – | 35 171 | 32 058 |
| Frais de représentation et de déplacements | 7 268 | – | – | 7 268 | 9 615 |
| Frais de perfectionnement | 1 391 | – | – | 1 391 | 1 781 |
| Honoraires | 79 999 | – | – | 79 999 | 80 298 |
| Loyer et aménagements | 82 800 | – | – | 82 800 | 82 712 |
| Assurances | 3 064 | – | – | 3 064 | 3 258 |
| Impression | 4 412 | – | – | 4 412 | 3 513 |
| Poste et messagerie | 3 778 | – | – | 3 778 | 5 508 |
| Télécommunications | 7 798 | – | – | 7 798 | 9 394 |
| Entretien et équipement de bureau | 41 639 | – | – | 41 639 | 38 270 |
| Fournitures de gestion informatisée | 2 110 | – | – | 2 110 | 7 989 |
| Frais de programmation | – | – | – | – | 1 184 |
| Fournitures de bureau | 3 687 | – | – | 3 687 | 3 168 |
| Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit | 50 315 | – | – | 50 315 | 51 095 |
| Divers | 4 364 | – | – | 4 364 | 2 770 |
| Honoraires professionnels | 15 400 | – | – | 15 400 | 27 766 |
| Frais du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration | 45 380 | – | – | 45 380 | 28 866 |
| Cotisations à d'autres associations | 20 454 | – | – | 20 454 | 16 311 |
| Abonnements et documentation | 139 | – | – | 139 | 884 |
| Amortissement du matériel informatique | – | 34 438 | – | 34 438 | 32 677 |
| Amortissement du mobilier et équipement | – | 8 554 | – | 8 554 | 8 554 |
| | 653 134 \$ | 42 992 \$ | – \$ | 696 126 \$ | 672 821 \$ |

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2014

| | FONDS | | | 2014 Total | 2013 Total |
|---|--------------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Administration | Immobilisations | Assurance responsabilité | | |
| ANNEXE B – surveillance | | | | | |
| INSPECTION PROFESSIONNELLE | | | | | |
| Salaires | 39 768 \$ | – \$ | – \$ | 39 768 \$ | 33 298 \$ |
| Avantages sociaux | 7 868 | – | – | 7 868 | 5 250 |
| Frais de perfectionnement | 478 | – | – | 478 | 587 |
| Honoraires | 61 906 | – | – | 61 906 | 47 280 |
| Frais de représentation et de déplacements | 5 643 | – | – | 5 643 | 4 043 |
| Frais généraux | 245 | – | – | 245 | 118 |
| | <u>115 908</u> | <u>–</u> | <u>–</u> | <u>115 908</u> | <u>90 576</u> |
| BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE | | | | | |
| Salaires | 9 958 | – | – | 9 958 | 9 028 |
| Avantages sociaux | 1 864 | – | – | 1 864 | 1 588 |
| Frais de perfectionnement | 1 726 | – | – | 1 726 | 356 |
| Honoraires | 41 960 | – | – | 41 960 | 15 506 |
| Frais de représentation et de déplacements | 10 061 | – | – | 10 061 | 2 868 |
| Frais généraux | 354 | – | – | 354 | 282 |
| Frais légaux | 30 036 | – | – | 30 036 | 4 908 |
| | <u>95 959</u> | <u>–</u> | <u>–</u> | <u>95 959</u> | <u>34 536</u> |
| | <u>211 867 \$</u> | <u>– \$</u> | <u>– \$</u> | <u>211 867 \$</u> | <u>125 112 \$</u> |
| ANNEXE C – affaires professionnelles | | | | | |
| Salaires | 33 020 \$ | – \$ | – \$ | 33 020 \$ | 69 997 \$ |
| Avantages sociaux | 6 376 | – | – | 6 376 | 9 979 |
| Frais de représentation et de déplacements | 7 670 | – | – | 7 670 | 3 501 |
| Honoraires | 22 454 | – | – | 22 454 | 9 376 |
| Poste et messagerie | 1 703 | – | – | 1 703 | – |
| Promotion et publicité | 8 035 | – | – | 8 035 | – |
| Frais des comités | 7 849 | – | – | 7 849 | 4 239 |
| Communauté virtuelle | 26 489 | – | – | 26 489 | 32 471 |
| | <u>113 596 \$</u> | <u>– \$</u> | <u>– \$</u> | <u>113 596 \$</u> | <u>129 563 \$</u> |

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2014

| | FONDS | | | 2014 Total | 2013 Total |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| | Administration | Immobilisations | Assurance responsabilité | | |
| ANNEXE D – formation | | | | | |
| Salaires | 49 409 \$ | – \$ | – \$ | 49 409 \$ | 20 923 \$ |
| Avantages sociaux | 7 022 | – | – | 7 022 | 3 705 |
| Frais de déplacements | 6 262 | – | – | 6 262 | 6 944 |
| Frais du colloque | 46 009 | – | – | 46 009 | 181 493 |
| Honoraires | 30 185 | – | – | 30 185 | 24 715 |
| Intérêts et frais bancaires | 1 767 | – | – | 1 767 | – |
| Location de salle et frais divers | 7 784 | – | – | 7 784 | 4 779 |
| Plateforme Espace compétence | 37 618 | – | – | 37 618 | 37 099 |
| | 186 056 \$ | – \$ | – \$ | 186 056 \$ | 279 658 \$ |

**ANNEXE E – promotion
et communication**

| | | | | | |
|---|-------------------|-------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Salaires | 81 127 \$ | – \$ | – \$ | 81 127 \$ | 73 456 \$ |
| Avantages sociaux | 13 005 | – | – | 13 005 | 9 951 |
| Frais de représentation et de déplacements | 14 598 | – | – | 14 598 | 10 099 |
| Frais de réunion | 6 680 | – | – | 6 680 | – |
| Promotion et publicité | 51 488 | – | – | 51 488 | 60 122 |
| Frais généraux | 9 324 | – | – | 9 324 | 8 251 |
| Publications | 17 067 | – | – | 17 067 | 13 667 |
| Autres publications | 3 320 | – | – | 3 320 | 3 215 |
| | 196 609 \$ | – \$ | – \$ | 196 609 \$ | 178 761 \$ |

OCQOQ

1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2

téléphone : 514 737-4717 • 1 800 363-2643 • ordre@orientation.qc.ca • www.orientation.qc.ca